

Rapport N° 110

Création de 30 places d'accueil de jour collectif préscolaire au sein du réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants

Nyon, le 17 juillet 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Valérie Annen, Roxane Faraut-Linares et Bernadette Nelissen (présidente et rapporteur) et de MM. Luigi Altieri, Stéphane Delley et Brian Jackson, s'est réunie le mercredi 5 juin 2013 afin d'étudier le rapport municipal No 110. Alex Braunwalder et Frédéric Tschuy étaient excusés.

La commission a entendu Madame Stéphanie Schmutz, déléguée Municipale, ainsi que Michel Piguet, Chef de service des affaires sociales, de l'éducation et de la jeunesse (SASEJ). La commission remercie ces derniers pour la qualité des réponses apportées aux questions des commissaires lors de la séance du 5 juin.

Introduction

Mme Schmutz présente d'abord le rapport municipal en relevant les quelques points les plus importants sur la création de 30 places d'accueil de jour collectif préscolaire au sein du réseau nyonnais. Ceci en relation avec le Concept 2020 de l'accueil de la petite enfance (préscolaire), rapport no 93, et le programme de législature 2011-2016 où la Municipalité mettait en avant sa volonté d'augmenter l'offre. Actuellement il y a à Nyon 121 enfants sur la liste d'attente. La création des places supplémentaires au nord-ouest de Nyon entre pleinement dans la planification du développement de l'accueil de la petite enfance.

La promotion d'une telle politique familiale par la Municipalité s'est vue très largement légitimée par les votations du 3 mars dernier. C'est avec une grande majorité que la population nyonnaise a accepté l'arrêté fédéral sur la politique familiale et ainsi montré qu'elle est attachée à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Divers

Les commissaires ont pris connaissance par la presse qu'après le départ, annoncé en février, de Kraft Foods, une deuxième locataire, la Banque Lloyds, partira de façon inattendue du Business Park Terre-Bonne. Les commissaires s'interrogent si la construction du bâtiment supplémentaire sera mise en danger. Mr. Piguet a répondu qu'il y a plusieurs locataires stables qui conservent leur bail, et que la construction du bâtiment par Nemaco sera faite, comme prévu, dans les mois à venir. La mise en service de la crèche est prévue pour août 2014.

Nemaco loue les locaux à l'association Pop e Poppa (par sa filiale Amalthé), qui sera exploitante de la crèche, construite pour 59 places. Le réseau nyonnais achète 30 places pour les enfants nyonnais à l'exploitant de la crèche, au même titre que d'autres partenaires intéressés, telles que les entreprises installées sur le site. Les 30 places feront partie du réseau nyonnais, avec une inscription centralisée et des conditions tarifaires du réseau, à savoir CHF 125,- par jour et par enfant pour les familles non-subsventionnées. La politique tarifaire de la ville de Nyon est telle que les familles ne consacrent en aucun cas plus de 19% de leur revenu pour les frais de pension, quel que soit le nombre d'enfants placés.

Quelques commissaires s'interrogent sur les normes en vigueur du SPJ (Service de Protection de la Jeunesse) qui sont, d'après eux, tellement exigeantes, qu'elles font monter les prix d'accueil inutilement.

Financement

Les places de garde en accueil collectif sont financées, comme écrit dans le préavis, par trois partenaires : les parents qui paient en moyenne à 50%, la commune qui finance à hauteur de 35% et la FAJE qui assure le 15% restant. Les places à Nyon coûtent relativement cher pour les parents comparé à d'autres villes de Suisse où les parents ne financent pas autant (par exemple Renens et Lausanne). Les coûts pour la commune (35%) en 2015 s'élèveront à 30 places fois CHF 10'500,-, soit un montant annuel de CHF 315'000,-.

Un partenariat public-privé présente l'avantage, pour la commune, de ne pas contribuer à la construction de la crèche. Pour Nemaco (le promoteur du site) il y a l'avantage que 30 des 59 places seront assurées par le réseau nyonnais. La commune a déjà fait l'expérience de ce type de partenariat avec Les Hublotins (5 places), les Lionceaux de Generali (4 places) et Crechendo de la Mobilière (8 places). La nouveauté réside dans le fait que la commune est déjà impliquée avant la construction de la crèche.

Conclusions

C'est avec enthousiasme que les commissaires ont étudié le rapport municipal sur la création de 30 places d'accueil de jour collectif préscolaire.

En achetant ces 30 places d'accueil pour les enfants nyonnais, gérées par une association à but non lucratif, le réseau nyonnais poursuit son développement de l'offre d'accueil qui se compose à la fois de structures communales et de structures privées (associations ou fondations). L'avantage de cette démarche « public-privé » est que la ville n'a pas besoin de financer, ni de s'occuper de la construction d'une nouvelle structure.

Ces nouvelles places permettent d'atteindre les buts décrits dans le concept 2020 de l'accueil de la petite enfance pour le nord-ouest de la ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 110 concernant la création de 30 places d'accueil de jour collectif préscolaire au sein du réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à signer une convention de subventionnement pour 30 places d'accueil de jour préscolaire avec l'Association Pop e Poppa, exploitant de la crèche à construire à Business Park Terre-Bonne ;
- d'autoriser la Municipalité à inscrire le montant de CHF 132'000.- au budget 2014 pour le subventionnement communal des 30 places réservées au réseau nyonnais ;
- d'autoriser la Municipalité à inscrire le montant de CHF 315'000.- aux budgets 2015 et suivants pour le subventionnement communal des 30 places réservées au réseau nyonnais ;
- d'autoriser la Municipalité à inscrire, au budget 2014, un montant de CHF 5'000.- au compte N°190.3117 pour l'achat de licences.

La Commission :

ALTIERI Luigi
ANNEN Valérie
BRAUNWALDER Alex
DELLEY Stéphane
FARAUT-LINARES Roxane
JACKSON Brian
TSCHUY Frédéric
NELISSEN Bernadette (Présidente et rapporteur)